

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM 15
- En exercice 15
- présents 14
- votants 15
- absents 1
- exclus 0

Date de convocation :

03 avril 2024

Date d'affichage :

03 avril 2024

Date de réunion :

11 avril 2024

De la commune de Jouy sur Eure
Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heure se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Caroline VALLOIS

Procurations :

Caroline VALLOIS à Philippe ALLAIN

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

_____ a été nommée secrétaire de séance,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLÔTURE 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	+ 38 214,73 €	+ 737,95 €	+38 952,68 €	-17 273,00 €	0 €
FONCTIONNEMENT	+ 227 165,15 €	+ 64 097,26 €	+291 262,41 €		291 262,41 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 027-212703581-20240411-2024_DELCOM011-DE

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Décide d'affecter le résultat comme suit (joint à la présente l'annexe « affectation du résultat de l'exercice 2023 ») :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023	291 262,41 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
291 262,41 €	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	291 262.41 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €

- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 027-212703581-20240411-2024_DELCOM011-DE